

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DELIBERATION****CC_2021_042**

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION N°2****Parc d'activité**

**Vente du lot 4 à la
Société STHU dans la
zone d'activité du
Moulin d'Eau à GENECH**

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 47**Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021

COMMISSION n°2

Parc d'activité

Vente du lot 4 à la Société STHU dans la zone d'activité du Moulin d'Eau à GENECH

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité du Moulin d'Eau à GENECH,

Considérant qu'il est proposé de vendre le lot n°4 du parc du moulin d'eau à GENECH correspondant aux parcelles ZH244 et 255 au prix de 43 € HT/m²,

Vu l'avis 2018-258 V 3385 service des Domaines, en date du 7 novembre 2018, mis à jour par un avis 2020-2309 du 17 novembre 2020 évalue les terrains à 43 €/m².

Considérant que l'emprise des parcelles proposée à la vente est la suivante :

- Parcelle ZH244 : 1416 m²
- Parcelle ZH255 : 214 m²

Soit une emprise de 1630 m².

Soit un total de 70 090 € HT auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Parc du moulin d'eau », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- D'acter la vente du lot n°4 correspondant aux parcelles ZH244 et ZH255, du parc d'activité du moulin d'eau à GENECH au profit de la société STUH ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 43 € HT/m², auquel s'ajoute la TVA sur la marge
- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

